



## Congé naissance et congés payés

Par **Passerelle**, le **01/02/2024** à **12:56**

Bonjour,

Comment cela se passe pour les trois jours de congé naissance donnés au père quand ceux-ci tombent pendant des congés payés.

D'après les textes, cela doit être pris immédiatement après la naissance mais j'ai lu qu'ils pouvaient être décalés après le congé si l'accouchement a eu lieu pendant ces congés.

Je lis des choses contradictoires sur le sujet.

Auriez vous une réponse fiable ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **01/02/2024** à **20:36**

Bonjour et bienvenue

Je dirais que si le père est en congés payés lors de la naissance de son enfant, il peut bénéficier du congé de naissance à l'issue de ses congés payés.

Ce qui semble être confirmé ici,:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12814>.